



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro 739-26, modifiant le règlement relatif au zonage numéro 288-90 de la Municipalité de Saint-Barthélemy afin de permettre des immeubles à logement dans les zones R-7 et R-8.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **22 septembre 2026 à 16 h 00** au centre communautaire de la municipalité, situé au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

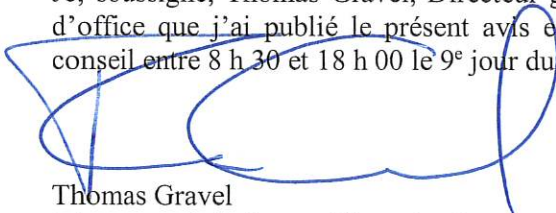
Le projet de règlement est disponible pour consultation, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, et de 8 h 30 à 12 h le vendredi, au bureau de la municipalité, situé au 665, rang York à Saint-Barthélemy.

DONNÉ À SAINT-BARTHÉLEMY, CE 9^e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2026.


Thomas Gravel
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Thomas Gravel, Directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 18 h 00 le 9^e jour du mois de septembre 2026.


Thomas Gravel
Directeur général et greffier-trésorier